

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: | | |

Pagination continue.



La
Semaine Religieuse

DE
Québec

Sous le patronage de S. E. le Cardinal Archevêque de Québec



ADRESSE :
Cap-Santé, Comté
de Portneuf,
Canada.



ABONNEMENT :
\$1.00 par année,
payable d'avance ;
3 centins le nu-
méro.

QUÉBEC

IMPRIMERIE GÉNÉRALE A. COTÉ ET Cie

SOMMAIRE :

Son Em. le cardinal Taschereau, 241.—Lettre de Mgr Bégin au premier ministre de Québec, 242.—Chronique de la *Semaine Religieuse*, 243.—Théologie populaire, 247.—Echo de l'exposition Colombienne, 251.—A travers le monde des nouvelles, 252.

OFFICES DES ÉGLISES DE QUÉBEC.

BASILIQUE N.-D. DE QUÉBEC

Messes basses le dimanche à 5h.
6h., 7h., 8h.—Grand'messe à 10h.
Vépres à 7 h.

EGLISE DE LA BASSE-VILLE,

Messes Basses le dimanche à 6.20
h., 7 h.

EGLISE SAINT-ROCH.

Messes Basses le dimanche à 6,
7, 8, 9.—Grand'messe à 10 h.—Ca-
téchisme à 1 h., Vépres à 2 h.

CONGRÉGATION DE ST-ROCH.

Messe basse pour Congréganistes
à 6h. — Grand'messe à 10 h. ;

Vépres à 2 h. ; Sermon et Salut à
6½ h.

CONGRÉGATION DE LA HAUTE- VILLE

Messes basses à 5½, 7 et 8 h.—
Sermon et Salut à 5 h.

EGLISE S. JEAN-BAPTISTE.

Messes basses à 5½, 6½ 7 et 8 h.
—Grand'messe à 9½ h ; Catéchisme
à 1 h.—Vépres à 2 h.— Archicon-
frérie à 6½ h.

EGLISE SAINT-SAUVEUR.

Messes basses le dimanche à 5½
6½, 7½ et 8½.—Grand'messe à 9½.—
Vépres à 2 h. et Archiconfrérie à
6 h.

CHAPELLE N-D DE LOURDES.

Messes basses le dim. à 6h. et 7h.

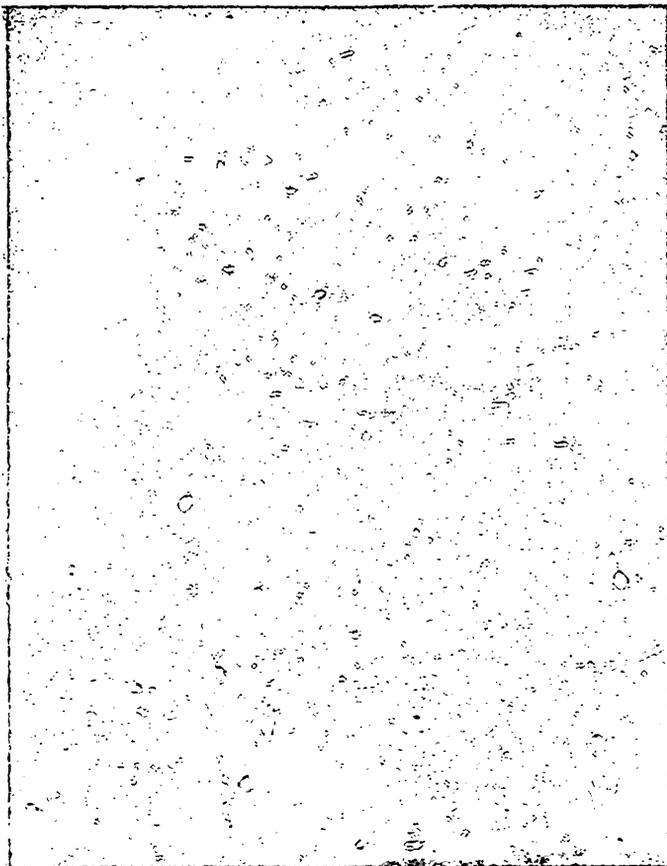
OCTAVE ROUSSEAU, PEINTRE - DÉCORATEUR,
avantageusement connu du public
et pouvant fournir les meilleures
recommandations, se charge, à l'entreprise ou à la journée, de tous travaux
relatifs à la décoration des EGLISES, SACRISTIES, PRESBYTÈRES et
MAISONS PRIVÉES.—Résidence ; LOTBINIÈRE.

WALKER'S INTERNATIONAL ATLAS

Après un examen attentif de ce nouvel ouvrage, nous pouvons
sûrement le recommander.

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
DE QUEBEC

Son Em. le cardinal Taschereau



SEIZIÈME ÉVÊQUE DE QUÉBEC
NÉ A SAINTE-MARIE DE LA BEAUCÉ, LE 17 FÉVRIER 1820
ORDONNÉ PRÊTRE, LE 10 SEPTEMBRE 1842
CONSACRÉ ÉVÊQUE, LE 19 MARS 1871
CRÉÉ CARDINAL, LE 7 JUIN 1886

Lettre de Mgr Bégin au premier ministre de Québec

M. le premier ministre,

« La cité de Québec doit demander au Parlement, à sa prochaine session, des amendements à sa charte d'incorporation.

« Permettez-moi de profiter de cette circonstance pour vous prier instamment de faire introduire dans ce projet de loi une clause destinée à protéger nos communautés contre les demandes ruineuses de la corporation de la cité de Québec au sujet de la taxe de l'eau.

« Afin de ne rien demander qui ne puisse, ni ne doit être accordé, je range nos communautés en deux catégories :

« I. Celles qui sont réellement pauvres et ne s'occupent que d'œuvres de charité ;

« II. Celles qui, sans être riches précisément, peuvent cependant subsister par elles-mêmes.

« 1^o Les communautés de notre ville qui ont le plus besoin de protection sous ce rapport sont les Sœurs de la Charité, les Sœurs du Bon-Pasteur, les Sœurs de l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur et les Frères de Saint-Vincent de Paul (Ecole du Patronage). Ces communautés dépendent entièrement de la charité publique. Elles font l'œuvre de la ville, c'est-à-dire ce que la ville devrait faire complètement à ses frais et dépens, comme cela se pratique dans tous les pays du monde ; elles abritent sous leur propre toit les orphelins, les malades, les pauvres, les vieillards, les enfants abandonnés, les infirmes de la ville ; elles les nourrissent, elles les instruisent, elles les moralisent, elles leur donnent les soins des meilleurs médecins ; elles dépensent toute leur vie au service de ces infortunés ; elles font tout cela gratuitement pour la ville.

« 2^o Quant aux autres communautés religieuses de la ville, qui sont exemptées par la loi de payer les taxes, vous n'ignorez probablement pas, M. le premier ministre, que le conseil de ville de Québec élude, autant qu'il le peut, les fins de la susdite loi, en leur chargeant pour l'eau un prix vraiment exorbitant, lequel peut d'ailleurs varier d'une année à l'autre suivant le bon plaisir du conseil.

« Voilà pourquoi je prends la liberté de vous demander de vouloir bien faire une loi générale qui oblige les conseils municipaux à donner des mètres ou compteurs à tous les propriétaires exempts de taxes qui le demanderont, loi qui fixerait en même temps le prix de l'eau. Ce prix pourrait être, ou bien

celui qu'on exige maintenant des petits industriels à qui on donne des compteurs, ou bien l'échelle de prix adoptée par la ville de Montréal.

« Je vous prie de remarquer que ces communautés ne refusent aucunement de payer à sa juste valeur toute l'eau qu'elles dépensent; ce qu'elles réclament en ce moment, c'est d'être protégées par une loi contre de criantes injustices, contre l'arbitraire d'un conseil de ville qui, sous prétexte de leur faire payer l'eau, leur impose une lourde taxe indirecte. Elle se plaignent, et avec raison, je crois.

« Une loi comme celle dont je viens de parler serait le meilleur moyen de mettre fin à ces mesures vexatoires qui, depuis quelques années, se sont renouvelées trop souvent pour qu'on ne craigne pas de les voir se répéter encore dans la suite.

« Veuillez agréer, etc.

« (Signé) † L.-N. Arch. de Cyrène, Coadjuteur

« Québec, 4 novembre 1893.

« M. L.-O. TAILLON,

« Premier ministre, Québec. »

Chronique de la "Semaine Religieuse"

Sa Sainteté Léon XIII a célébré la sainte messe dans la basilique Vaticane, le 17 décembre dernier, en présence d'une assistance de 15,000 personnes environ.

Les chantres de la chapelle Sixtine ont exécuté divers motets pendant la messe du Saint Père, ainsi que pendant la messe d'actions de grâces, dite par un des chapelains secrets de Sa Sainteté.

Ensuite le Souverain Pontife a pris place sur un fauteuil adossé à l'autel et a reçu l'hommage des Sociétés catholiques de Rome.

Le Saint-Père a répondu quelques mots, puis il a fait lire par Mgr Tedeschi un important discours qu'une feuille religieuse résume comme suit :

C'est avec justice que Rome manifeste un spécial attachement à Pierre, qui vit et gouverne toujours en ses successeurs. Elle leur doit, en effet, une vie nouvelle, grâce à laquelle elle domine partout où existe une âme croyante, espérant dans le divin Rédempteur. Devenue, par un privilège unique, la ville éternelle, Rome chrétienne a fait resplendir au milieu des nations la vraie

civilisation, réformant les lois et les mœurs, établissant la fraternité, perfectionnant l'homme individuel et l'homme social,

Si l'Italie et toute l'Europe n'ont pas sombré dans les ténèbres et les misères de la barbarie, elles le doivent à la Rome papale, qui exerça un salutaire arbitrage entre les princes et les peuples, établit d'innombrables œuvres charitables, favorisa les lettres et les sciences, fonda un grand nombre d'universités et d'instituts d'éducation.

Ce serait contrecarrer vainement les volontés de la Providence que de prétendre renouveler les gloires de Rome païenne, en découronnant cette ville du diadème que le Christ a posé sur son front par la main de saint Pierre.

Si pareil malheur est possible, au moins momentanément, il est certain que l'échafaudage maçonnique sur lequel repose l'unité de l'Italie, est à la veille de crouler. La misère est à son apogée, le brigandage sévit sur presque tous les points, en Sicile surtout, et le prestige de la petite monarchie de Savoie fond comme la neige au printemps. Ce dernier fait est très naturel. Elle a été conçue dans l'iniquité, et d'ailleurs, elle n'a jamais été dans la pensée des Italianissimes qu'un pont temporaire sur lequel il fallait passer pour arriver à la République, et qu'on fera sauter par la dynamite du moment que son utilité aura cessé.

Si quelque chose peut accélérer l'effondrement, c'est bien le retour de Crispi aux affaires, que le roi n'aime pas d'un amour tendre. Crispi, il est vrai, déteste la France et affectionne l'Allemagne, tout comme son souverain, mais sur la politique intérieure, ils sont aux antipodes. Le nouveau premier ministre entend réduire son roi à un rôle purement passif, en faire un pantin, lui imposer ses idées, son programme, sans se soucier le moins du monde que ces idées et ce programme froissent le sens monarchique du roi.

On a rappelé dernièrement la prédiction de Mazzini, que Crispi serait le dernier ministre de la monarchie italienne. Quelques-uns ayant manifesté des doutes sur l'authenticité de cette parole, *l'Italia del Popolo* a répondu :

« Ces mots : *Crispi sera le dernier ministre de la monarchie*, se trouvent dans une lettre écrite par Mazzini à Brusco Onnis, lettre dont l'original, offert par Onnis lui-même, est conservé à la bibliothèque de Brera à Milan. »

Un rédacteur du journal a interviewé le président du Conseil provincial de Naples, qui lui a dit en terminant :

« La crise, dont souffre l'Italie, me semble avoir réveillé certaines aspirations qui sommeillaient. C'est ainsi qu'à Milan, par exemple, j'entendais prononcer le gros mot de confédération. En Lombardie, à Milan, ville essentiellement industrielle, on se plaint d'avoir toujours à payer les dettes du Midi.

« Si l'on se plaint en Lombardie, ne croyez pas que les populations du Midi soient satisfaites.

« Vous avez entendu prononcer à Milan le mot de confédération.....

« Ici, à Naples, lors des troubles récents, les manifestants, le premier jour, reprochaient à la France les troubles d'Aigues-Mortes ; mais le second jour et puis le troisième, la population a fait entendre ses plaintes à elle. Les cris de : « Assez d'unité ! » s'échappaient nombreux de la foule.

« Le mal existe dans ce fait que l'on a créé l'Italie et que l'on n'a pas créé les Italiens. »

Ces faits justifient amplement les prévisions que nous énoncions, il y a un instant.

Le procès de la canonisation de Jeanne d'Arc est sur le point d'être introduit auprès de la Sacrée-Congrégation des Rites, et le correspondant romain du *Monde* donne sur ce sujet des renseignements très intéressants.

Le recueil des actes et documents pour l'introduction en cour de Rome du procès de canonisation de Jeanne d'Arc forme un in-folio de 680 pages. Il vient d'être distribué aux E^mes Pères de la Congrégation des rites. En règle générale, il faut laisser écouler quarante jours au moins entre la distribution du volume et la convocation pour la séance.

212 pages de ce volume sont consacrées à l'exposé ou *information* que l'un des avocats défenseurs, le célèbre Jean-Baptiste Minetti, a rédigé en latin pour retracer la vie de la Servante de Dieu, ses vertus en général, ainsi que les traits relatifs aux vertus théologiques et cardinales, les dons surnaturels dont elle fut comblée, la renommée de sainteté dont elle jouit dès son vivant et qui, depuis sa mort, a subsisté sans interruption jusqu'à nos jours, les grâces et les miracles obtenus par son intercession, la révision que Calixte III fit faire en 1455 de l'unique jugement par lequel Jeanne d'Arc fut condamnée à mort, enfin les dépositions des témoins, recueillies sous le sceau du serment, au cours du procès canonique fait à Orléans en 1874 et 1875.

Les documents proprement dits viennent ensuite et vont jusqu'à la page 350. Cette première partie du volume est complé-

tée, de la page 350 à la page 400, par les lettres postulatatoires que NN. SS. les archevêques et évêques, ainsi que d'autres personnes, ont adressées au Souverain-Pontife pour obtenir l'introduction de la cause en Cour de Rome. La série de ces lettres se termine par celle du feu Comte de Chambord, Henri V.

Il y a ensuite un appendice de onze pages, avec numération distincte, concernant les témoignages recueillis sur les faits miraculeux attribués à l'intercession de Jeanne d'Arc.

La seconde partie du volume est toute consacrée aux débats sur la question de savoir si la cause de béatification et de canonisation de l'héroïque Pucelle d'Orléans peut être introduite en Cour de Rome. C'est là qu'on discerne avec quel soin attentif—et qui, de prime abord, pourrait sembler méticuleux,—la Congrégation des Rites veille à éviter tout péril d'erreur avant de proposer au Souverain Pontife que les héros de la perfection chrétienne soient élevés à l'honneur des autels.

Des prières publiques sont ordonnées dans plusieurs diocèses de France pour l'heureuse issue du procès, et il est permis d'espérer, plus que jamais, que la sainte héroïne qui a sauvé la France montera un jour sur les autels.

Ce beau pays, que la franc-maçonnerie tient dans le pire des esclavages, en est à son trente-deuxième ministère, depuis l'avènement de la troisième République. Depuis le 4 septembre 1870, il y a eu 20 Présidents du Conseil et 195 titulaires de portefeuilles. Il faut que la France ait des ressources inépuisables pour n'être pas encore en banqueroute, car la maison de commerce la mieux assise ferait sûrement faillite, si elle changeait de directeur à peu près tous les six mois.

« Nul ordre dans le monde, nulle vie que par l'obéissance, dit Lamennais dans ses commentaires sur l'*Imitation*, elle est le lien des hommes entre eux et avec leur Auteur, le fondement de la paix et le principe de l'harmonie universelle. La famille, la cité, l'Eglise ou la grande société des intelligences, ne subsistent que par elle, et la perfection la plus élevée n'est, pour les créatures, qu'une plus parfaite obéissance ; elle seule nous garantit de l'erreur et du péché. »

L'obéissance au programme tracé par le Souverain Pontife, produira l'unité, impossible tant que chacun voudra n'écouter que ses pensées et ne suivre que sa volonté.

Après l'obéissance, il faut la fermeté dans les principes.

« Pour sauver la société, disait dernièrement le cardinal Parocchi, n'affaiblissons pas la vérité ; ne trahissons pas les

principes ; nous ferions comme des hommes qui voudraient changer les mathématiques pour sauver les budgets en péril de naufrage. La vérité théologique, philosophique, est immuable comme la vérité mathématique. Affirmons d'abord et hautement la vérité ; et la vérité sauvée nous pourrions reconnaître la liberté et tolérer même ses faiblesses. De la vérité naîtront la sagesse, la prudence et la charité, et elles feront le reste. »

Théologie populaire

L'Eglise, c'est-à-dire, les chrétiens, a été persécutée pendant environ trois cents ans après la mort de Notre Seigneur. Ces persécutions ont eu lieu à dix époques différentes et sous divers empereurs romains. On ordonnait de mettre à mort les chrétiens partout où il y en avait. Quelques-uns étaient jetés en prison, d'autres étaient exilés, et quelques-uns enfin étaient traînés au Colisée—immense construction qui servait aux amusements du peuple—où on leur infligeait la mort la plus affreuse en présence de l'empereur et du peuple assemblés là pour jouir de ces scènes terribles. Après les avoir dépouillés de leurs vêtements, on lâchait contre eux des bêtes sauvages que la faim rendait encore plus féroces, et lors que, par un miracle, ces animaux ne leur faisaient aucun mal, on faisait mourir ces chrétiens par le fer, le feu, ou on les faisait déchirer par des machines terribles. Au milieu de ces souffrances atroces, les chrétiens demeuraient fermes et fidèles, quoiqu'ils eussent pu sauver leur vie en reniant Notre Seigneur ou en sacrifiant aux idoles. Ceux qui, par exception, ont renié leur foi sous l'empire de la crainte, sont maintenant oubliés et inconnus, pendant que ceux qui sont demeurés fidèles sont honorés comme saints dans le ciel et sur la terre ; chaque année, l'Eglise chante leurs louanges et fait le récit de leur vie sainte et des triomphes qu'ils ont emportés sur leurs ennemis.

Quelques païens eux-mêmes venus pour assister aux supplices des chrétiens, ont été quelquefois si touchés de leur patience, de leur force, de leur courage et de leur constance, qu'ils ont demandé à devenir chrétiens et ont été mis à mort, devenant ainsi des martyrs baptisés dans leur propre sang. Que d'enseignements nous pouvons tirer de tout cela ! Combien nous devons être respectueux dans nos églises qui sont saintes pour toutes les raisons que nous avons données ! Quelle honte pour nous de ne pas entendre la messe lorsque nous le pouvons si facilement ! Nos églises ne sont jamais bien éloignées, elles sont généralement claires, bien aérées, pourvues de sièges et de tout ce qui peut les rendre confortables, bien différentes en cela des églises souterraines, noires et humides des premiers chrétiens. Nous pouvons de plus fréquenter les églises librement et sans danger de mort, au lieu que les chrétiens des premiers siècles étaient constamment dans la crainte et le danger de se voir arrêtés et mis à mort. Encore aujourd'hui, dans plusieurs contrées où de saints missionnaires s'efforcent d'enseigner la vraie religion, leurs prosélytes sont obligés de parcourir de grandes distances pour entendre la messe. Leurs églises sont loin d'être confortables, et probablement que le saint sacrifice est offert quelque fois sur le flanc d'une montagne, au fond d'une vallée solitaire, et dans les bois où personne ne peut les voir, car ils craignent d'être arrêtés, comme la chose arrive souvent, et d'être mis à mort, eux et leurs prêtres. On

peut lire dans les relations des missions catholiques que, presque tous les ans des prêtres et des personnes du peuple souffrent le martyre pour leur foi. N'est-ce pas une honte de voir des catholiques abandonner si facilement leur foi et la pratique de leur religion, quelquefois pour un différend avec l'autorité, pour certains avantages temporels, et quelquefois pour s'adonner à une mauvaise habitude ou parcequ'ils ont fréquenté des compagnons impies? Qu'auront-ils à répondre, au jour du jugement, lorsqu'ils se trouveront à côté de ceux qui sont morts pour leur foi.

L'Eglise est la société de tous ceux qui professent la foi de Jésus-Christ. Ainsi, le Pape, les évêques, les prêtres et le peuple, tous ensemble, constituent l'Eglise; et chaque paroisse ou chaque diocèse n'est qu'une fraction de l'Eglise.

« Qui participent, » c'est-à-dire qui reçoivent. « Pasteurs légitimes » signifient chaque prêtre dans sa propre paroisse, chaque évêque dans son diocèse, et le Pape pour tout l'univers. « Chef visible, c'est-à-dire qui peut être vu, car invisible signifie qui ne peut être vu.

Quel est le chef invisible de l'Eglise?

Le chef invisible de l'Eglise est Jésus-Christ.

Si un marchand, par exemple, veut établir une branche de son commerce dans un pays autre que le sien, il y demeure jusqu'à ce qu'il ait fondé cet établissement; et après avoir nommé un représentant pour gérer les affaires à sa place, il s'en retourne dans son propre pays.

Il reste encore le chef du nouvel établissement, mais il en est le chef invisible pour les gens du pays; pour ces derniers le chef visible est l'agent ou le représentant qui agit au nom et qui fait le commerce dans les intérêts de ce marchand. Lorsque Notre Seigneur voulut établir son Eglise, il descendit sur la terre; et lorsqu'il fut sur le point de retourner au ciel, il nomma saint Pierre pour le remplacer et pour gouverner l'Eglise sous sa direction. On voit par là que Notre Seigneur est toujours le chef réel et le maître de l'Eglise, quoiqu'il ne soit plus sur la terre, et que tout ce qui est fait dans l'Eglise par son agent ou vicaire, c'est-à-dire par Notre Saint Père le Pape, est fait sous l'autorité de Notre Seigneur lui-même.

Quel est le chef visible de l'Eglise?

C'est Notre Saint Père le pape, l'Evêque de Rome, qui est le vicaire de Jésus-Christ, et le chef visible de l'Eglise.

« L'Evêque de Rome » est toujours Pape. Si l'evêque de Québec, de Montréal ou d'Ottawa, était élu pape, il deviendrait l'evêque de Rome, et cesserait d'être l'evêque de Québec, de Montréal ou d'Ottawa, parceque saint Pierre, le premier pape, était évêque de Rome. C'est pourquoi les évêques de Rome, seuls, sont ses successeurs, les vrais papes, les vrais chefs visibles de l'Eglise. Les évêques des autres diocèses sont les successeurs légitimes des autres apôtres qui ont établi les diverses églises à travers le monde. Tous les évêques du monde sont soumis au Pape comme les autres Apôtres étaient soumis à saint Pierre que Notre Seigneur lui-même leur avait donné pour chef.

« Un Vicaire », est celui qui tient la place d'un autre et qui agit en son nom.

Pourquoi le Pape, l'évêque de Rome, est-il le chef visible de l'Eglise?

Le Pape, l'évêque de Rome, est le chef visible de l'Eglise, parcequ'il est le successeur de saint Pierre, que Jésus-Christ a établi chef des Apôtres et chef visible de l'Eglise.

Nous sommes appelés catholiques romains pour montrer que nous sommes unis au véritable successeur de saint Pierre, l'évêque de Rome, et qu'en conséquence nous sommes membres de la véritable église apostolique.

Quels sont les successeurs des autres Apôtres ?

Les successeurs des autres Apôtres sont les évêques de la sainte Eglise catholique.

Nous savons que les Apôtres étaient évêques, parcequ'ils pouvaient consacrer d'autres évêques, ordonner des prêtres et administrer la confirmation —pouvoirs qui n'appartiennent qu'aux évêques.

Pourquoi Jésus-Christ a-t-il fondé son Eglise ?

Jésus-Christ a fondé son Eglise pour enseigner, gouverner, sanctifier et sauver tous les hommes.

L'Eglise fondée par Jésus-Christ a donc le pouvoir et la mission : 1° « d'Enseigner » la religion ; 2° « de Gouverner » dans les choses qui concernent le salut des âmes ; 3° « de Sanctifier les hommes, » c'est-à-dire, les rendre bons ; 4° « de Sauver » tous ceux qui désirent l'être.

Tous les hommes sont-ils obligés d'appartenir à cette Eglise unique de Jésus-Christ ?

Oui, tous les hommes sont obligés d'appartenir à cette Eglise unique fondée par Jésus-Christ, et quiconque sait que l'Eglise catholique est la vraie Eglise et refuse d'y appartenir ne peut pas être sauvé !

Celui qui sait que la religion catholique est la vraie religion et qui ne l'embrasse pas, ne peut entrer au ciel. Si quelqu'un qui n'est pas catholique, doute que l'église à laquelle il appartient soit la véritable Eglise, il doit éclaircir ses doutes, chercher la véritable Eglise et y entrer ; car s'il continue à vivre dans le doute, il devient semblable à celui que des considérations humaines empêchent d'entrer dans la véritable Eglise quoiqu'il la connaisse.

De même, celui qui doute et qui craint d'examiner la religion qu'il professe de peur d'en découvrir la fausseté et d'être convaincu de la vérité de la foi catholique, ne peut être sauvé.

Qu'advient-il d'un non-catholique qui croit fermement que l'église à laquelle il appartient est la véritable église, et qui n'a jamais eu, même dans le passé, le plus léger doute sur ce fait ?

S'il a été baptisé d'une manière valide et s'il n'a jamais péché mortellement, il sera sauvé ; parceque, se croyant membre de la vraie Eglise, il a fait tout en son pouvoir pour servir Dieu suivant ses lumières et les dictées de sa conscience. Mais son salut sera beaucoup plus difficile s'il a commis un péché mortel. Le péché mortel, une fois commis, souille l'âme tant qu'il n'a pas été pardonné, et comment sera-t-il pardonné à un non-catholique ? Ce ne sera pas par le sacrement de pénitence, puisque le protestant ne va pas à confesse ; et s'il y va, son ministre, qui n'est pas prêtre, n'a pas le pouvoir de lui pardonner ses péchés. Sait-il que sans la confession il lui faut faire un acte de contrition parfaite pour obtenir le pardon de ses péchés, et cet acte, peut-il le faire aisément ? Ce que nous appelons contrition n'est généralement qu'une contrition imparfaite, c'est-à-dire le chagrin d'avoir offensé Dieu parceque nous craignons d'aller en enfer ou de perdre le ciel. Si un catholique, avec le secours de toutes les grâces qu'il a reçues dans les sacrements, trouve qu'il est difficile de faire un acte de contrition parfaite, c'est-à-dire de se repentir de ses péchés uniquement pour l'amour de Dieu qui est souverainement bon, un protestant qui n'a pas reçu de telles grâces le fera beaucoup plus difficile-

ment. On peut donc craindre deux choses : ou qu'il ne connaisse pas que cet acte est nécessaire pour reconquérir l'amitié de Dieu, ou bien, qu'il soit incapable de faire cet acte nécessaire de contrition parfaite, et alors il mourra en état de péché mortel, et par conséquent ennemi de Dieu.

Mais un protestant qui n'a jamais commis de péché mortel depuis son baptême, et qui n'a jamais eu le plus léger doute sur la vérité de sa religion, sera sauvé, parceque, par le baptême, il est devenu membre de l'Eglise, et que sa conscience n'étant souillée d'aucun péché mortel, il est l'ami de Dieu et ne peut, en justice, être condamné à l'enfer. Une telle personne appartient à ce que nous appelons l'âme de l'Eglise. Il appartiendrait au corps de l'Eglise, c'est-à-dire qu'il assisterait à la messe et fréquenterait les sacrements, s'il savait que l'Eglise catholique est la seule véritable Eglise.

Le cas que nous venons de supposer se rencontre rarement, si ce n'est chez les petits enfants baptisés dans les sectes protestantes. Tous les enfants qui ont reçu le baptême validement deviennent enfants de l'Eglise, sans égard à la personne qui les a baptisés et à la religion que professent leurs parents. En effet, toutes les personnes baptisées deviennent enfants de l'Eglise, mais celles qui, après leur baptême, reculent les enseignements de l'Eglise, rejettent ses sacrements, et refusent de se soumettre à ses pasteurs légitimes, sont des enfants rebelles qu'on appelle hérétiques.

Nous avons dit que le cas d'une personne non-catholique, qui n'a jamais douté de la vérité de sa religion, et qui de plus n'a jamais commis, durant toute sa vie, un seul péché mortel, se rencontre rarement. Ces personnes sont en si petit nombre que, pratiquement, nous pouvons dire que tous ceux qui ne font pas partie du corps de l'Eglise catholique, qui ne croient pas à sa doctrine, qui ne reçoivent pas ses sacrements et qui ne sont pas gouvernés par son chef visible, Notre Saint-Père le Pape, obtiendront très difficilement leur salut.

Nous ne parlons pas ici des païens qui n'ont jamais entendu parler de Notre Seigneur et de sa sainte religion, mais de ceux qui sont en dehors de l'Eglise et qui prétendent être de bons chrétiens sans être membres de l'Eglise catholique.

Des attributs et des notes de l'Eglise

Un attribut est toute caractéristique ou qualité qu'une personne ou une chose peut avoir. Toutes les bonnes qualités sont de bons attributs, et toutes les mauvaises qualités sont de mauvais attributs. Toutes les perfections ou les imperfections sont des attributs. Si je puis dire de quelqu'un qu'il est bon, la bonté sera alors un de ses attributs. Si je puis dire de même qu'il est beau, la beauté sera également un de ses attributs. Nous avons déjà vu que l'Eglise a quatre marques distinctives ; mais en outre elle possède trois attributs qui découlent de ces marques. Il est plus aisé d'apercevoir les marques de l'Eglise que ses attributs ; par exemple, on verra mieux son unité que son indéfectibilité.

Quel sont les attributs de l'Eglise ?

Les attributs de l'Eglise sont : l'autorité, l'infaillibilité et l'indéfectibilité.

Qu'entendez-vous par l'autorité de l'Eglise ?

Par l'autorité de l'Eglise j'entends la mission, le droit et le pouvoir qu'ont reçus de Jésus-Christ le Pape et les évêques, successeurs des Apôtres, de prêcher l'Evangile et de gouverner les fidèles.

L'autorité est le pouvoir que possède une personne sur une autre, le droit

d'exiger d'elle l'obéissance. Un professeur a autorité sur ses élèves, parcequ'ils sont tenus de lui obéir ; mais ce professeur ne doit aucune obéissance à ses élèves, parce que ceux-ci n'ont aucune autorité sur lui. Dieu seul possède une autorité souveraine, et qui ne lui vient de nul autre que lui. Tous ceux qui sont revêtus d'une autorité quelconque la reçoivent de Dieu, soit directement, soit par l'intermédiaire d'une autre personne. L'autorité du Pape lui vient de Dieu lui-même, celle des évêques vient du Pape et les prêtres tiennent la leur de leurs évêques respectifs. Par conséquent, résister ou désobéir à l'autorité légitime, c'est résister ou désobéir à Dieu lui-même. Si un élève était chargé de la classe par le professeur obligé de s'absenter, cet élève aurait l'autorité légitime pendant ce temps, et le reste de la classe serait tenu, pour cette raison, de lui obéir comme au professeur lui-même. Ainsi, un gouverneur, un juge, un maire, etc., ne sont que de simples citoyens avant leur nomination ; mais du moment qu'ils sont nommés et entrés en fonctions, ils exercent l'autorité légitime sur les autres, et nous sommes tenus comme de bons citoyens et de bons catholiques, de les respecter et de leur obéir.

Echo de l'exposition Colombienne

Une des curiosités les plus remarquables de cette merveilleuse exposition était la reproduction du couvent de la *Rabida*, ou Christophe Colomb trouva un conseiller qui l'aïda et le soutint dans ses épreuves. C'est dans ce fac-simile du célèbre couvent franciscain qu'était la plus grande partie des objets prêtés par la bibliothèque et le musée du Vatican. Jetons un coup d'œil sur ce coin intéressant de l'exposition où les visiteurs se pressaient à toute heure du jour.

D'abord une série de lettres pontificales relatives au premier évêché américain, bien antérieur à la découverte de Colomb. Nos lecteurs savent, en effet, que la première date certaine de l'arrivée de missionnaires catholiques en Amérique, remonte à l'année 829. S'ils veulent rafraîchir leurs souvenirs sur ce point d'histoire, ils n'ont qu'à ouvrir le volume premier de la *Semaine Religieuse*, à la page 258. Ils y verront, entre autres choses, que plus de trois cents ans avant nous, l'Eglise catholique avait en Amérique, dans cette partie appelée autrefois le Vinland, un évêque, qui mourut martyr de son dévouement pour ceux à qui il voulait ouvrir les portes du ciel. Ces premiers missionnaires venaient du Groënland, qui était entièrement catholique, dès avant l'an 1004.

Parmi les autres documents exposés, il y avait la reproduction photographique de bulles pontificales.

Lorsque Christophe Colomb revint de son premier voyage, l'Espagne voulut faire consacrer ses droits, et le 3 et le 4 mai 1493, 3 bulles d'Alexandre VI lui accordent ce qu'elle demande.

La première lui donne la possession exclusive de toutes les terres, îles, découvertes et encore à découvrir par Colomb, à condition qu'elles n'appartiennent pas déjà à une autre puissance chrétienne, et que l'Espagne s'engage à y établir le catholicisme. La seconde, datée du 4 mai, est la fameuse *Bulle de démarcation*. Elle fixe la ligne de démarcation entre l'Espagne et le Portugal à 100 milles à l'ouest et au sud de la plus occidentale des Açores (Portugal). Tout ce qui était à l'ouest et au nord de ces deux lignes perpendiculaires l'une à l'autre appartenait à l'Espagne, tout ce qui était à l'est et au sud appartenait au Portugal.

Une troisième série de documents sont les lettres relatives à l'envoi d'évêques et de missionnaires dans le nouveau monde.

Enfin les pièces peut-être les plus intéressantes étaient deux *Carte du monde* datant du premier tiers du XVI^e siècle. Les côtes orientales de l'Amérique du Nord, du Centre et du Sud y sont entièrement dessinées.

La plus petite a environ 2 mètres de large et un mètre et demi de hauteur. Elle renferme la ligne de démarcation tracée par Alexandre VI, ainsi qu'un plan de Mexico et les portraits de Montezuma, Atahuelpa et autres chefs, américains. Elle date probablement de 1520, le nom de l'auteur a été coupé.

La seconde qui date de 1529, est l'œuvre du cosmographe royal, Diago Ribero de Seville. Elle a un peu plus de 2 mètres de largeur sur 33 pouces de hauteur, et comprend tout le monde connu à cette époque.

A travers le monde des nouvelles

Québec.—Les Quarante Heures auront lieu à Saint-Alphonse, le 20 ; à Saint-Patrice de Beauport, le 24 ; à Sainte-Germaine, le 26 ; au convent de Saint-George, le 27.—Mgr l'archevêque de Montréal a parlé, dans les derniers jours de décembre, un remarquable monument sur l'état actuel de la société.—La mesure la plus importante de la dernière session provinciale a été la ratification du contrat de l'Asile de Beauport.

M. L. J. A. Papineau, héritier du nom et de la fortune de son père, le fameux tribun, est définitivement entré dans la secte des Pre-bytériens. Il a fait sa profession de foi solennelle, à Montréal, le 10 du mois courant, en présence de MM. Duclos, Chiniquy, Morin, Lafleur et Causserat, ministres protestants, et d'un grand nombre de curieux. Ce scandale ne nuira véritablement qu'à son auteur, si Dieu ne lui fait pas la grâce de le réparer avant de mourir.

FÊTES DE LA SEMAINE.

Dimanche,	21	Janvier	—Septuagésime.
Lundi,	22	"	—SS. Vincent et Anastasie.
Mardi,	23	"	—Prière de N. S. J. C.
Mercredi,	24	"	—Saint Timothée.
Jedi,	25	"	—Conversion de saint Paul.
Vendredi,	26	"	—Saint Polycarpe.
Samedi,	27	"	—Saint J. Chryostome.

ABONNEMENTS PAYÉS

M. L., Beaumont.—M. B., S. Roch.—D^{lle} P., S. Basile.—M. B., Carleton.

C.-B. LANCTOT

9, rue Buade, Quebec et Notre-Dame, Montréal

Ornements et bronzes d'église dernières nouveautés des grandes manufactures d'Europe. Vases Sacrés depuis 15 à 200. Ostensoirs et Reliquaires. Soieries et Passementeries de toutes sortes. Draps mortuaires, Bannières et



Drrapeaux. Chemins de croix et Statues de toutes grandeurs et de tous les prix. Métrinos à soutane. Coils en Ivoirine, Barrettes, Ceintures laine ou soie, Huile d'olive, Encens, Charbons, etc. Images et articles religieux en grande quantité.

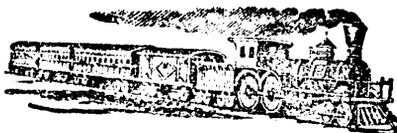
N.-B.—Soutanes faites sur commande et à court délai.

Toute commande adressée à J.-M. AUBRY, 9, rue Buade Québec, sera promptement exécutée.

J. GOSSELIN

AVOCAT

4, RUE S.-PIERRE. QUÉBEC



CHEMIN DE FER

QUEBEC, MONTMORENCY ET CHARLEVOIX

— DE QUEBEC A SAINTE-ANNE DE BEUPRE —

ARRANGEMENTS D'HIVER

A partir de *LUNDI*, le 9 octobre 1893, les trains circuleront comme suit :

LA SEMAINE

Départ de Québec à 7.55 a. m. et 6.15 p. m.

Arrivée à Sainte-Anne, à 9.00 a. m. et 7.20 p. m.

Départ de Sainte-Anne à 5.45 a. m., 11.50 a. m., excepté le samedi, 12.20 p. m. samedi seulement.

Arrivée à Québec à 6.50 a. m., 12.57 p. m., 1.25 p. m.

LE DIMANCHE

Départ de Québec à 7.55 a. m., 2.00 p. m., 5.30 p. m.

Arrivée à Sainte-Anne à 9.00 a. m., 3.05 p. m., 6.25 p. m.

Départ de Sainte-Anne à 5.45 a. m., 11.50 a. m., 4.00 p. m.

Arrivée à Québec à 6.50 a. m., 12.57 p. m. 5.05 p. m.

Pour autres informations s'adresser au Surintendant.

W. R. RUSSELL, Surintendant,

G. S. CRESSMAN, Gérant.

VIGNOBLES CANADIENS

COMTE D'ESSEX, SANDWICH, ONT.

ERNEST GIRARDOT ET CIE., PROPRIÉTAIRES

Vin de Messe approuvé par S. E. le Cardinal Taschereau et tous les Evêques de la Puissance. Vin de Table ou Claret de première qualité.

Pour prix, etc., s'adresser à Ernest GIRARDOT et Cie, Sandwich, Ontario, ou à M. J.-A. LANGLAIS, Québec.

J.-B. LASNIER ET FILS

MANUFACTURIERS DE CIERGES, NOTRE-DAME DE LÉVIS

SPÉCIALITÉS : CIERGES pour services, pour Quarante-Heures, et pour culte en général ; Bougies, veilleuses, confection de FLEURS et de CROIX EN CIRE, réparation des CHEMINS DE CROIX EN CIRE, VIN DE MESSE et de TABLE de première qualité et recommandé par les analystes.

PRIX REDUITS—Conditions de paiement et vente à commission ou par dépôt fait, à la volonté des acheteurs.

N. B.—La maison LASNIER ET FILS mérite par son honorabilité la confiance du public.